

**DIRECTION TERRITORIALE DE LA POLICE NATIONALE DE LA NOUVELLE-
CALEDONIE**

**DOSSIER DE CANDIDATURE
À UN EMPLOI
DE POLICIER ADJOINT**

À renvoyer ou à déposer à l'adresse suivante (le cachet de la poste faisant foi):

ECOLE DE POLICE – 193 bis rue Georges Lèques – Dans la zone basse Normandie – 9800
Nouméa

ou à envoyer par courriel : dtpn988-stgr-recrutement@interieur.gouv.fr

avant le 31 janvier 2024

Candidat :

Résidant à :

Année :

Généralités sur les conditions de recevabilité des candidatures

- Seules sont recevables les candidatures répondant aux conditions suivantes :
 - être de nationalité française ;
 - avoir un âge compris entre 18 ans et moins de 30 ans à la date d'incorporation effective au sein d'une structure de formation de la police nationale ;
 - ne pas avoir déjà signé deux contrats de policier adjoint (anciennement « adjoint de sécurité »).
- Aucune condition de diplôme n'est requise pour postuler à un emploi de policier adjoint.
- Les critères physiques (acuité visuelle de loin sans correction de 6 dixièmes ou avec correction de 16 dixièmes pour les deux yeux, audition, santé générale, non usage de produits illicites, etc...) et de moralité guidant la sélection sont ceux qui prévalent pour le recrutement des gardiens de la paix.
- Il ne peut être déposé plusieurs candidatures concomitamment sur l'ensemble du territoire national.

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

1. **Le formulaire de demande de candidature à un emploi de policier adjoint dûment renseigné**, certifiant sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis (formulaire type joint au dossier),
2. **Une lettre manuscrite de motivation**, précisant les raisons de la candidature, l'intérêt porté aux missions de policier adjoint ainsi que les projets professionnels envisagés au terme du contrat,
3. **Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport**, en cours de validité,
4. Pour les candidats mineurs, **une attestation signée par les parents** les autorisant à concourir.
5. **Les candidats âgés de moins de 25 ans** doivent fournir, soit un certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ou à la journée défense et citoyenneté (JDC), soit une attestation provisoire de participation à l'une ou l'autre de ces journées.
Les candidats âgés de plus de 25 ans et de moins de 30 ans ne doivent fournir aucun justificatif.

L'attestation de participation au service national universel (SNU) n'est pas équivalente au certificat de participation à la JDC. Cependant, la participation au séjour de cohésion du SNU permet de recevoir le certificat individuel de participation à la JDC, sous réserve de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile ou en ligne.

6. **Ultérieurement le jour des épreuves sportives**, le candidat devra être en possession d'un **certificat médical d'aptitude** récent (moins de 3 mois), délivré par un médecin de son choix autre qu'un médecin agréé de la police nationale, **attestant qu'il peut passer tant l'exercice d'isométrie musculaire que le test d'endurance cardio-respiratoire**. Cette obligation sera spécifiée dans la convocation aux épreuves. **Tout candidat ne pouvant pas fournir ce certificat médical sera exclu des épreuves.**

**DEMANDE DE CANDIDATURE À UN EMPLOI
DE POLICIER ADJOINT**

Je soussigné(e) :

Nom marital :

(NOM en lettres majuscules puis prénoms avec soulignement du prénom usuel)

Né(e) le : / /

à (commune, département et pays) :

Nationalité :

Résidant à (adresse complète) :

.....

.....

.....

Code postal : Ville :

déclare postuler à un emploi de policier adjoint dans la police nationale.

Code INSEE (numéro de sécurité sociale) : / / / / / /

No de téléphone (obligatoire) :

Courriel (obligatoire) : @

Situation de famille (entourer ou souligner la bonne réponse) :

célibataire, marié(e), veuf(ve), divorcé(e), pacsé(e), concubinage

Date du mariage, du divorce, du Pacs, de la déclaration de concubinage : / /

Nombre d'enfants le cas échéant :

Pour chaque ENFANT, préciser le prénom usuel, le sexe et la date de naissance

..... / / / /

..... / / / /

..... / / / /

Noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession (employeur) du conjoint ou du concubin

.....

.....

Né(e) le : / /

A (commune, département et pays) :

.....

Nom, prénoms, date de naissance, profession et adresse du père :

.....

.....

Nom de jeune fille, prénoms, date de naissance, profession et éventuellement adresse de la mère :

.....

Résidences antérieures (dates et adresses exactes) depuis l'âge de 16 ans :

.....

.....

NOM : Prénom :

Services antérieurs éventuels dans la police (dates, lieux, services d'affectation et qualité) :

.....
.....
.....

Indication éventuelle des concours présentés antérieurement pour entrer dans la police :

.....
.....
.....

Degré d'instruction, diplômes, date de délivrance des diplômes :

.....
.....
.....

Établissements scolaires ou universitaires fréquentés :

.....
.....
.....

Titres divers (brevets, certificats, permis,...) :

.....
.....
.....

Profession ou situation actuelle (préciser l'employeur) :

.....
.....
.....

Êtes-vous :

1) inscrit(e) à Pôle emploi non oui, préciser le numéro d'inscription :

2) inscrit(e) à une mission locale non oui, préciser le numéro d'inscription :

3) travailleur handicapé ou personne en situation de handicap non oui

Si vous êtes dans un des deux cas, souhaitez-vous un aménagement d'épreuves ? non oui

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Je certifie également ne pas avoir déposé simultanément plusieurs dossiers.

Toute fausse déclaration entraînera le rejet systématique de ma candidature.

À, le / /

SIGNATURE

DESCRIPTION DES ÉPREUVES SPORTIVES

1) CONDITIONS GÉNÉRALES

La chronologie de réalisation des tests est la suivante :

- test de résistance musculaire en isométrie ;
- test d'endurance cardio-respiratoire.

Tout échec à un seul des deux tests est éliminatoire.

Avant le commencement du premier test, le responsable en activités physiques et professionnelles en charge de la réalisation des épreuves, dirige des exercices visant exclusivement l'échauffement musculaire et articulaire des candidats, les échauffements à dominante cardio-respiratoire sont à proscrire, étant de nature à compromettre la bonne réalisation du second test.

Chaque test doit être démontré et expliqué par l'évaluateur préalablement à sa réalisation.

Quinze minutes de récupération passive minimum doivent impérativement être observées entre la fin du premier test et le commencement du second.

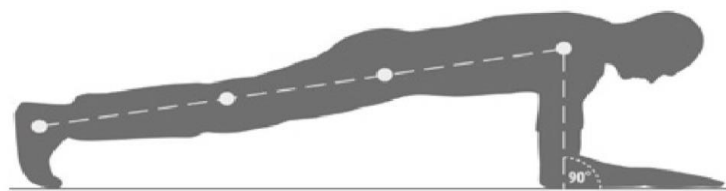
2) PREMIÈRE ÉPREUVE : TEST DE RÉSISTANCE MUSCULAIRE

Le test consiste à conserver la position dite de « gainage » (appui facial sur les avant-bras) pendant un temps déterminé.

Les critères à respecter sont les suivants :

- les coudes, à l'aplomb des épaules, forment un angle droit entre les bras et les avant-bras posés au sol;
- les pieds sont joints ;
- le candidat doit maintenir la rectitude de l'axe tête-tronc-jambes, jambes tendues.

Au signal du formateur, le candidat prend la position décrite ci-dessous. La prise de position est corrigée si nécessaire par le formateur avant le déclenchement du compte à rebours.



> BARÈMES

FEMMES :

Le maintien de la position pendant une durée de **1mn15s** valide la réussite au test.

L'arrêt volontaire ou le non-respect des consignes, observé et signalé à deux reprises, avant la fin du compte à rebours de 1mn15s est éliminatoire.

HOMMES :

Le maintien de la position pendant une durée de **1mn45s** valide la réussite au test.

L'arrêt volontaire ou le non-respect des consignes, observé et signalé à deux reprises, avant la fin du compte à rebours de 1mn45s est éliminatoire.

3) DEUXIÈME ÉPREUVE : TEST D'ENDURANCE CARDIO-RESPIRATOIRE

Le test consiste à accomplir des allers et retours sur une distance de 20 mètres, à une vitesse progressivement accélérée.

Une bande sonore règle la vitesse en émettant des sons à intervalles réguliers et annonce la progression du candidat en termes de paliers et de fractions de paliers exprimées en temps (exemple : palier 4, palier 7-45 secondes).

L'épreuve commence lentement, à 8 km/h, puis le rythme augmente **progressivement toutes les minutes**.

Au départ, le candidat dispose de deux minutes pour calquer sa vitesse de course sur les signaux sonores. À chaque signal sonore, il doit ajuster sa course pour se retrouver à une des extrémités du tracé des 20 mètres.

À chaque extrémité, il doit bloquer un de ses pieds immédiatement derrière la ligne pour amorcer son retour. Les virages en courbe ne sont pas admis.

Deux mètres maximum de retard sont admis à la condition de pouvoir, soit maintenir le retard, soit le combler lors des intervalles suivants. Si le retard s'accroît et devient peu à peu égal ou supérieur à deux mètres sans possibilité de le combler, le candidat arrête l'épreuve.

NB : Le candidat qui glisse ou tombe pendant le test est autorisé à le poursuivre, mais l'incident n'entraîne pas l'interruption de la bande sonore.

> **BARÈMES**

FEMMES :

La candidate qui atteint le palier 4 - vitesse de 10 km/h atteint après 3mn de course - valide la réussite à l'épreuve.

HOMMES :

Le candidat qui atteint le palier 6-15" - vitesse de 11,1 km/h atteint après 5mn15s de course - valide la réussite à l'épreuve.